

FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉTUDE
ET DES
SPORTS SOUS-MARINS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES
PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**REFLEXIONS
ET
PROPOSITIONS
POUR UNE
RESERVE MARINE
SUR LA
COTE BASQUE**

**AIRE MARINE PROTEGEE
HENDAYE/BIARRITZ**



Avertissement

Le comité départemental 64 de la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (la FFESSM) participe depuis Octobre 2012 à la mise en place du comité de pilotage Natura 2000 mer et littoral de la communauté d'agglomération Côte Basque Adour et sud.

Il s'agit de mettre en évidence, grâce à nos observations, la surexploitation faite sur le littoral Basque entraînant, une raréfaction, voire la disparition de certaines espèces.

A partir de ce constat nous en concluons que la responsabilité de cette détérioration est collective et donc les mesures de protection doivent être, elles aussi, collectives. Les photographies sous-marines qui viennent illustrer ce document, ont toutes été faites sur la côte Basque et témoignent de la richesse de cette zone, qui reste pour beaucoup méconnue.

La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

La FFESSM s'est engagée en 2009, auprès du comité national olympique et sportif Français, le CNOSF, sur une charte du sport pour le développement durable autour de certains objectifs pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsables et durables.

Notre fédération, forte de ces 2100 clubs associatifs et 300 structures commerciales agréées, ne peut concevoir le développement de son activité sans concilier évolution des pratiques et fragilités du milieu naturel.

Au premier rang de nos actions, la préservation du milieu par l'apprentissage des techniques et comportements limitant les interférences, est présente dans tous les contenus de formation.

Mais également la sensibilisation de la population autour des rivières, lacs, mers et océans sur les déchets, dont 80 % sont issus de l'activité humaine en bordure de littoral.

La biodiversité sous-marine est cependant soumise à des pressions croissantes, qui peuvent menacer sa survie. Tous, nous devons donc être attentifs à cette problématique qui doit nous encourager à trouver des solutions durables pour préserver ce patrimoine pour les générations futures.

La côte Basque n'échappe pas aux pressions des nombreuses activités exercées sur son littoral.

La FFESSM se veut partie prenante d'une gestion concertée et coordonnée de cet espace. C'est dans ces conditions que, dans le prolongement du Grenelle de la mer, que nous sommes présents dans la gestion des aires marines protégées, des sites natura 2000, des éoliennes en mer et des récifs artificiels.

Il serait inconcevable de penser le développement de notre activité sans concevoir la nécessité de préserver les écosystèmes aquatiques. Il en va de notre responsabilité citoyenne, car l'espace subaquatique constitue le principal réservoir de biodiversité de la planète.

Nous sommes, par l'essence même de notre activité, la plongée sous-marine, les observateurs privilégiés de la détérioration ou de l'amélioration du milieu sous-marin.

La FFESSM via ses commissions régionales ou départementales environnement et biologie subaquatiques s'implique dans différents réseaux de veille sur le milieu subaquatique.



Par exemple :

- Surveillance de la progression de la caulerpa taxifolia et de la racemosa, en collaboration avec le GIS posidonies, le parc national de Port Cros, l'université de Nice Sophia Antipolis et l'office de l'environnement en Corse.
- Etude et suivi des populations de mérrou brun par les plongeurs et pêcheurs sous-marins de nombreux clubs de la FFESSM, en partenariat avec le groupe d'études du mérrou (GEM), acteur de la reconduction du moratoire, et le Parc national de Port Cros.
- Signalisations des apparitions ou disparitions de certaines espèces : retour des mérrou, présence croissante des barracudas, arrivée des balistes au Cap Corse, signalement d'une raie diable dans le golfe de Valinco, nouvelle algue en 2007 dans la réserve de Scandola, mortalité des ormeaux...
- Suivi des populations d'hippocampes dans le bassin de Thau en partenariat avec l'association Peau Bleue et surveillance des herbiers de zoostères.
- Surveillance et suivi des herbiers de zoostères et de la biodiversité de la baie d'Arcachon.
- Notre participation aux deux projets de parcs marins bassin d'Arcachon et nord gironde perthuis charentais ainsi que notre présence à la commission permanente du conseil maritime de façade atlantique sud.
- Etc.

Notre sport, qui parfois nous transporte vers d'autres océans, sur les différents continents de notre planète, fait le même constat partout où la faune et la flore sous-marine sont protégées : un rééquilibrage rapide de l'écosystème, un développement économique important, une pêche artisanale assurant des ressources pour les familles exploitant le milieu, tout en garantissant l'avenir de la filière.

Les 10 engagements de la FFESSM pour le développement durable

N°1 : Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre _____

en favorisant le lien social, en combattant l'exclusion sociale, en encourageant l'égalité homme-femme, en permettant l'intégration des personnes en situation de handicap, en rendant accessible à toutes les populations les activités subaquatiques, les événements, l'encadrement des clubs et la vie des OD.

N°2 Adopter des pratiques éco-responsables _____

en économisant l'eau potable, en donnant une seconde vie aux équipements en organisant des bourses d'échanges, en favorisant le co-voiturage et les transports en commun, en économisant l'énergie, en intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans l'organisation des manifestations, en privilégiant les fournisseurs locaux, en appliquant le tri sélectif.

N°3 Sensibiliser et impliquer dans la démarche de développement durable les clubs, les licenciés, les publics et les partenaires _____

en nommant au sein de mon club/OD/SCA un référent développement durable, en communiquant sur les actions initiées par ma structure en faveur du développement durable (notamment dans les relations avec les collectivités), en alimentant une rubrique développement durable sur mon site internet.

N°4 Mettre en place des actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants _____

en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie, sur l'importance de la vigilance contre le dopage, sur les précautions à prendre pour pratiquer l'activité en toute sécurité.

N°5 Promouvoir les valeurs du sport _____

en prônant le respect des règles et le fair-play, en incluant dans le règlement intérieur un volet avec des règles liées à l'éthique, en prévenant et luttant contre toutes les formes de violences pendant et en dehors du sport.

N°6 Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable _____

en sensibilisant notamment à la fragilité des écosystèmes les publics jeunes, en participant à des manifestations grand public, en organisant des expositions autour du patrimoine naturel subaquatique, en proposant des sorties découverte et ou des conférences autour de la faune et de la flore subaquatiques.

N°7 Valoriser le rôle central du bénévole _____

en mettant en place des actions de valorisation de leur participation à la vie du club, en inscrivant son club/OD dans la démarche de label « pour des activités subaquatiques responsables »

N°8 Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique _____

en incitant les pratiquants à s'inscrire dans des démarches de sciences participatives, que cela soit à l'échelle nationale (Doris, BioObs), ou pour des campagnes régionales ou locales.

N°9 S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique_

en participant aux instances de gestion des espaces protégés en mer ou en eaux intérieures (Natura 2000, Parcs Naturels Marins, etc.) et en développant des comportements respectueux sur ces sites, en s'informant en amont des projets pouvant avoir un impact sur les sites de plongée (éoliennes en mer, hydroliennes, exploitation de granulats marins, etc.)

N°10 Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures _____

en formant les plongeurs à la préservation de l'environnement, en les sensibilisant aux bonnes pratiques subaquatiques, en favorisant les mouillages « doux », en organisant une gestion raisonnée de la fréquentation des sites en rapport avec la fragilité du milieu et le niveau des plongeurs.

Le Comité Départemental 64 (CODEP 64) et son action sur le plan local, le Pays Basque.

Les clubs de notre comité, dans le cadre des actions initiées par notre fédération, s'activent sur le ramassage des déchets en mer et sensibilisent ainsi la population.

Le comité départemental a instauré un partenariat avec le CPIE littoral, en éditant sur une plaquette l'identification de certaines espèces.

Nous participons également à des recherches archéologiques avec le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines de Marseille (le DRASSM).

Cela semble marginal au regard des activités en partenariat avec des administrations environnementales et la FFESSM sur notre territoire!

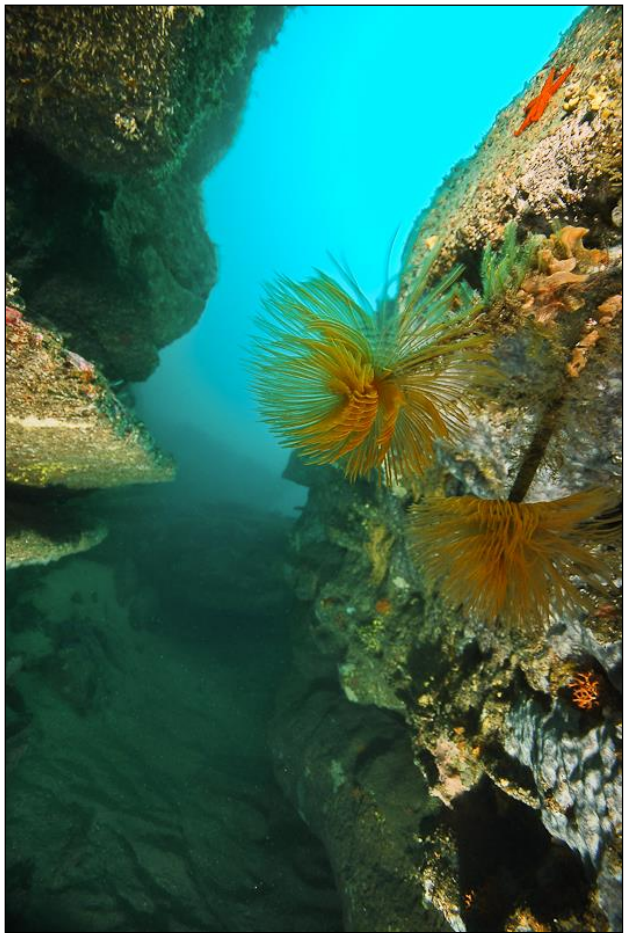
Le projet d'aire marine protégée natura 2000 est une occasion à ne pas manquer pour mettre en place un observatoire subaquatique et une protection digne de ce nom !



Nos clubs à titre d'observateurs privilégiés du monde subaquatique, ont amassé suffisamment de témoignages pour résoudre le problème de la raréfaction et de la disparition d'espèces sur notre côte !

Que se passe-t-il sous la surface ?

Il fût un temps où les Basques étaient réputés comme chasseurs de baleines dans le Golfe de Gascogne qui était un couloir migrateur de ces mammifères.



On considérait à cette époque que l'océan était une ressource inépuisable.

Aujourd'hui ce n'est plus le cas !

Le renouvellement automatique de cette ressource, certitude jadis, ne peut plus se faire sans une intervention humaine de nos jours. Celle-ci en protégeant une partie de notre littoral, permettrait le renouvellement et ainsi garantirait aux générations futures la possibilité de s'approvisionner dans l'océan : une sorte de nurserie !



Dans les années 80, il n'était pas rare de faire ses paliers de décompression dans d'immenses bancs de bonites, de thons ou de bars sur les sites de Belharra, illarguita, Arroca, les Esclaves.

On pouvait aussi y croiser des langoustes de belles tailles, ou bien encore capturer des mérours au cap Figuié ou sur les Briquets.

Un magnifique poisson, l'ange de mer, comme le mérour, ont pratiquement disparu de nos sites de plongée !

La survie des hippocampes et des syngnathes est sérieusement compromise dans la baie de Txingudi!





Quelles propositions concrètes faisons nous pour la côte Basque ?

En se basant sur :

- le plan d'action pour le milieu marin du golfe de Gascogne et des mers Celtiques qui explique :

*« Les aires marines protégées doivent être considérées à la fois comme des zones préservées, tout en permettant également l'expérimentation. Elles doivent permettre de tester des mesures de gestion à l'échelle locale pouvant être proposées ensuite plus largement en cas d'intérêt avéré. Dans une logique d'acquisition de connaissances et en lien avec le programme de surveillance, **le réseau d'aires marines protégées pourrait se doter de zones de référence, définies en concertation avec les usagers. Ces zones, potentiellement incluses dans des aires marines plus vastes, seraient d'une taille relativement restreinte et représentatives des habitats de la sous région marine, pérennes et exemptes de toutes sources de pressions directes (extractions, clapage, pêche, transport, infrastructures, etc.).** »*

- l'analyse d'Océanide de décembre 2007.





Pour nous cette zone de référence tombe sous le sens, elle se trouve dans le prolongement du domaine d'Abbadia, le siège du CPIE littoral, que l'on nomme « les briquets ».

Cette zone qui se trouve dans le sud de la zone géographique de la future aire marine protégée, répond parfaitement aux critères exigés pour en faire une réserve marine.

Son biotope composé de sable et de roches, sa profondeur partant de zéro et qui s'étendrait à la limite nord de l'aire marine protégée sur 40m de fond, permettrait de préserver la majorité des espèces marines patrimoniales de la côte Basque, voire la réintroduction (sous réserve de l'avis d'expert) du mérrou et la protection intégrale de l'ange de mer et des raies brunettes, espèces protégées.



Il en est de même pour la protection de la grande raie pastenague qui vient se reproduire sur les bancs de sable, recouverts à marée haute, sur la grande plage d'Hendaye au pied des deux jumeaux.

Cette zone s'arrêterait côté est, à Haiçabia au niveau de la crique où se trouve un banc de sable où l'on peut observer des raies brunettes, raies torpilles, aigles de mer et surtout où ont été observés, à notre connaissance, des anges de mer pour la dernière fois dans le milieu des années 80.

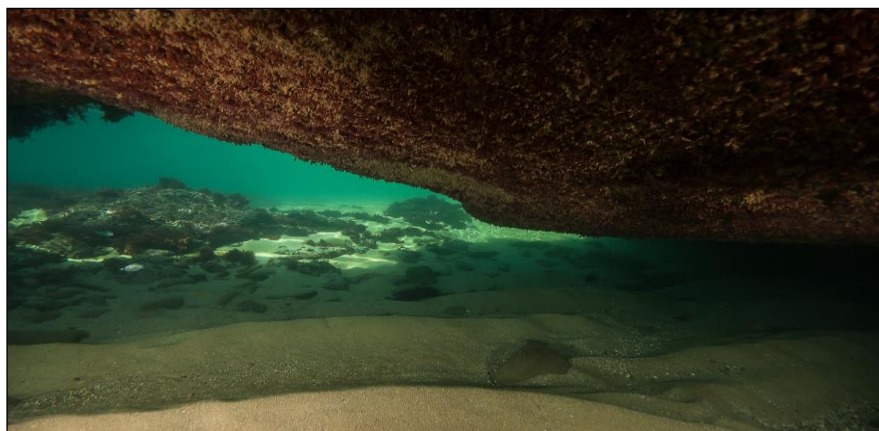




Les briquets en tant que réserve marine ont également un intérêt archéologique.

En effet, le département des recherches archéologies subaquatiques et sous-marines de Marseille (le DRASSM), lors d'une campagne d'investigation au mois de juin 2013, a découvert à la pointe nord, la présence d'une épave, le Sophia Coupa ou le Mahabel, qui reste à identifier par des recherches complémentaires, ainsi que deux ancres et un canon en parfait état, datant du XVII^e siècle (voir le rapport final de synthèse de Christine Lima), La mise en réserve du site permettrait d'éviter d'éventuels pillages comme on peut le déplorer en Méditerranée. Ces sites archéologiques encore vierges d'explorations, pourraient être exploités grâce à l'action du DRASSM, pour éluder le mystère de leurs présences sur la côte Basque.





Les briquets en tant que réserve marine créatrice d'emplois.

En effet, pas moins de quatre emplois devraient être créés dans un premier temps pour assurer une surveillance efficace et certainement plus à l'avenir pour développer le site.

Les briquets en tant que réserve marine comme nurserie de la faune et la flore locale.

Elle permettrait le développement de la pêche artisanale respectueuse du milieu marin tout en assurant l'avenir de la filière.

Les briquets en tant que réserve marine, pour assurer le développement touristique.

L'intérêt de plus en plus grand du public pour l'environnement rendrait ce site attrayant pour la plongée sous-marine, ce public étant sensible à la protection de la nature.

Il n'y a qu'à voir la fréquentation de ces sites dans le monde et plus près de chez nous, les réserves de Port Cros et de Banyuls.





Une réserve marine est un outil de protection permettant d'assurer la conservation d'habitats insuffisamment pris en compte, d'espèces de faune et de flore protégées, rares et d'éléments géologiques (gisements fossiles, sites exceptionnels). Une réserve sert donc à protéger des milieux d'intérêt national et respectueux des équilibres écologiques.



De nombreuses recherches ont prouvé l'intérêt de ce type de protection qui génère une augmentation importante de la biomasse et de la biodiversité.

Ainsi une étude réalisée dans la réserve de Cerbère-Banyuls a révélé une augmentation du nombre des espèces, et de leur taille moyenne et maximale. Ceci est dû à l'effet réserve permettant un accroissement des rendements de production et une migration hors réserve.



Il en va de même pour la réserve de l'archipel des Lavezzi en Corse.

Voici en quelques pages notre projet d'avenir subaquatique pour le littoral

Basque.

Notre seul et unique but est de créer une réflexion sur l'urgence d'une intervention pour retrouver les fonds marins de la côte, comme nos aînés les ont trouvés, au début des années 50.

Ce qui a été possible en Méditerranée : à Port Cros, à Banyuls, aux îles Lavezzi, à Scandola, à Marseille, à l'Estartit aux îles Medas en Catalogne, etc.

Pourquoi ne le serait-il pas ici ?

C'est une triste chose que de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas !

Victor Hugo.

Le CODEP 64.

Mai 2014.



Facebook
Réserve marine côte Basque

Comité départemental 64
12 rue du professeur Garrigou-Lagrange
Pau



